

République Française
COMMUNE DE LOISIEUX
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/05/2023

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice :11

Nombre de membres présents : 08

Nombre de votants : 08

Date de la convocation : 17/05/2023

Date d'affichage : 19/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 19 du mois de Mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GARIOUD, Maire.

Présents : BLANCHET Alain - BONASSI Stéphane - - GARIOUD Christian - JACQUET Patricia - LEGLISE Sébastien - REVOL Gilbert - ALMAÍDA Marie- Corinne MIGUET.

Excusés : GONSETH Mathilde - COTTAREL Guy-Noël.

Absent : PADEY Guillaume.

Stéphane BONASSI est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023-09 Objet : Décision modificative 1
--

Le Conseil Municipal ;

Vu l'e-mail de la Trésorerie de Pont de Beauvoisin en date du XX/XX/2023 qui demande des modifications sur le budget primitif 2023.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La modification du budget primitif comme indiqué par la trésorerie.

N° Article	Libellé	Montant initial	Sens	Montant de la DM	Nouveau montant
002			R/F	0.28€	
231		45346.74€	I/D	9.70€	45 337.04€
001		0€	R/I	71147.49€	71147.49€

Les sommes correspondantes seront inscrites au budget.

Fait à Loisieux
Le 19 Mai 2023

Le Maire, Christian GARIOUD